



Saint Nazaire, le 13 août 2024

LRAR

Objet : notification de l'acte d'adhésion aux accords collectifs « révision extinction » et « accord autonome » du 12 juillet 2022

Par la présente, je vous notifie, en ma qualité de secrétaire général de l'organisation syndicale FO Métaux 44, l'acte d'adhésion portant sur les accords collectifs suivants :

- Avenant portant révision des dispositions conventionnelles territoriales conclues dans le champ de la convention collective de la métallurgie de Loire-Atlantique (IDCC 1369) du 12 juillet 2022, signé par les organisations syndicales suivantes CFDT-CFE-CGC-CFTC et déposé le 29/09/2022.
- Accord du 12 juillet 2022 portant sur les indemnités de panier de jour et d'équipes successives de jour, les sections syndicales, délégués et représentants syndicaux, le suivi de déploiement de la convention collective nationale de la métallurgie, le dialogue à compter du 1^{er} janvier 2024, les jours fériés et ponts et le congé de formation économique sociale, environnementale et syndicale signé par les organisations syndicales suivantes CFDT-CFE-CGC-CFTC et déposé le 29/09/2022.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Secrétaire Général USM FO 44